

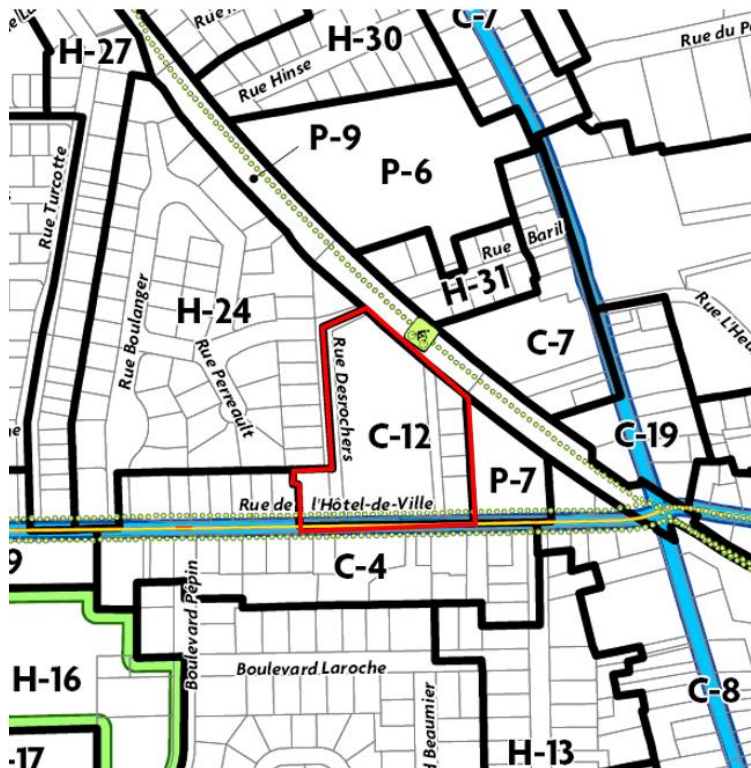


## AVIS PUBLIC DE CONSULTATION

### AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 09 CONCERNANT LE PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

Conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, lors d'une séance ordinaire tenue le 4 avril 2022, le conseil municipal de la Ville de Warwick a adopté, par résolution, le projet de résolution numéro 09 concernant le Règlement numéro 277-2019 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Cette autorisation vise à permettre la réalisation d'un projet résidentiel dérogatoire aux usages et aux normes permis dans la zone C-12.



AVIS est, par la présente donné, de la tenue d'une assemblée publique de consultation, le 9 mai 2022, à 19 h, au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville à Warwick.

Cette assemblée de consultation permettra au conseil d'expliquer le projet de règlement et les conséquences de son adoption et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Aussi, toute personne intéressée pourra transmettre ses commentaires écrits à l'égard de ce projet au plus tard le vendredi le 6 mai 2022, soit par courriel à [directiongenerale@villedewarwick.quebec](mailto:directiongenerale@villedewarwick.quebec) ou par la poste au 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick (Québec), JOA 1M0. Une présentation détaillée de ce projet est disponible et peut être consultée sur le site Internet de la Ville, à l'adresse suivante : <https://villedewarwick.quebec/avis-publics>.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville. Ce projet comprend des dispositions qui doivent faire l'objet d'une approbation référendaire.

DONNÉ À LA VILLE DE WARWICK, ce vingt-deuxième jour du mois d'avril de l'an deux mille vingt-deux.

**Lise Lemieux, DMA**  
**Directrice générale**  
**et greffière-trésorière**